

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni à la salle Fourmentraux, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD Sébastien WALLET, Gilbert MERIAUX, Isabelle DUBUS, Ludivine TISON, Jérôme AVONTS, Karine DESON,

Procuration : Sandrine RAOUT à Chantal HAZARD
Jean-Paul PETIT à Jean-Michel DENHEZ
Hervé DANGREUX à Stéphane MER

Membres absents : Sandrine RAOUT, Jean-Paul PETIT, Hervé DANGREUX, Isabelle MILLET

Jérôme AVONTS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Madame BLEURVACQ Léa de Lieu Saint Amand à Monsieur et Madame MILLET David de Artres - 3 rue Emile Zola - Parcelle A 454 - 792 m2

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

COMPENSATION COMMUNALE DE LA CAPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le pacte de solidarité communautaire du 12 avril 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2021 approuvant le rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges du 22 avril 2021,

Vu la délibération du 20 septembre 2021 du Conseil Communautaire révisant les attributions de compensation individuelles communales en conformité avec le rapport d'évaluation des transferts de charges du 22 avril 2021, et dans le cadre du pacte de solidarité communautaire,

L'évaluation selon la méthode dérogatoire des transferts de charges liés aux transferts de compétences eau, assainissement et eaux pluviales urbaines d'une part, et aux restitutions des charges antérieurement déduites au titre des ordures ménagères et du transport public de voyageur, impose que chaque conseil municipal approuve par délibération le montant individuel de l'attribution de compensation qui en découle et qui a été approuvé globalement par le Conseil de Communauté le 20 septembre dernier selon délibération jointe.

Ainsi, la commune percevra à compter de 2021 une attribution de compensation de 1 347 214.63 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de compensation révisée telle qu'elle figure à l'annexe de la délibération du conseil de Communauté du 20 septembre 2021.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L333-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le taux de la part communale de la taxe d'aménagement comme suit :
3% pour les zones UE AU1E AU2E
2% pour les autres zones
- D'exonérer dans la limite de 50% de leur surface :
 - Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2^e de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L31-10-1 du code de la construction et de l'habitation

- Les locaux à usage industriel et artisanal mentionnés au 3^e de l'article L331-12 du code de l'urbanisme
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- D'exonérer totalement
 - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1 de l'article L.331-12 qui ne bénéficie pas de l'exonération prévue au 2 de l'article L331-7,
 - Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

ACHAT TERRAINS

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur de la parcelle A 327 située rue Pasteur pour une urbanisation future.

Cette parcelle appartient Monsieur et Madame BEAUDUIN Davy. Le prix est de 10 000€ et les frais de notaire seraient pris en charge par la commune.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Votants : 14	Exprimés : 14
Pour : 14	Contre : 0 Abstention : 0

INTERCOMMUNALITE

SIDEN-SIAN

- Le conseil donne un avis favorable sur le retrait :
 - * de la commune de Liez (Aisne) et de Givry (Aisne) pour la compétence DECI
 - * de la commune d'Auxi-Le-Château (Pas de Calais) pour l'assainissement non collectif
 - * pour la commune de Maing pour l'eau potable

et pour l'adhésion

- Des communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix Fonsomme (Aisne) pour la compétence eau potable,

- Des communes d'Anizy-le-grand , Brancourt-en-Laonnois , Chaillevois , Pinon , Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet et Urcel (Aisne) pour la compétence assainissement collectif
- Des communes d'Arleux, de Haspres, de Hélesmes, de Hérin, La Gorgue, de Lauwin-Planque, de Marchiennes, de Obrechies (Nord) et de Corbehem, de Haucourt de Saily-sur-la-lys et Izel-les-Equerchin (Pas de Calais) pour la compétence défense extérieure contre l'incendie.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

INFORMATIONS

- **Maison des associations** : L'étage est presque terminé. Il reste le sol souple à poser, la couche de finition de peinture à faire et quelques reprises à faire au niveau des faux plafonds. En ce qui concerne l'existant et l'extension, il reste un fer HEA pour porter et fixer la cloison mobile, le faux plafond à poser. Les travaux de VRD sont également commencés. Nous espérons une livraison fin 2021-début 2022.
- **Aménagement de l'espace multi activités le long de l'autoroute** : Lors de la réunion qui a été organisé de nombreuses propositions ont été faites et une sortie est organisée le samedi 23 octobre pour visiter trois parcs différents. Trois commissions seront réunies : travaux, jeunesse et sport. A l'issue de ces visites, un cahier des charges sera établi.
- **Toiture église - Mission maitrise d'œuvre** : Lors d'une précédente réunion, il avait été décidé de lancer le marché pour les travaux de remplacement de la charpente et de la couverture de l'église. Celui-ci a donc été lancé et les réponses sont attendues pour début novembre
Le conseil décide donc de choisir une maitrise d'œuvre. Après avoir étudié les différentes propositions et après avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de B'L Architecture de Lambres lez Douai. Le coût de leur mission est de 9 275€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

- **Mission pour parking près de la salle Fourmentraux** : Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une étude pour la création d'un parking et autres aménagements près de la salle Fourmentraux à la place des 17 et 19 avenue de la république.

Après avoir étudié les différentes propositions et après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de ATC59 de Lieu Saint Amand pour un coût de 22 000€ HT.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

- **Toiture local de la pêche** : Les travaux sont en cours. La toiture sera comme celle du préau de l'étang et du local du boulodrome. Deux petits abris et le carport près de l'étang à truites doivent également être réparés. Les travaux devraient être terminés pour la fin du mois.
- **Information sur le devenir du bâtiment SEGER (près de la mairie)** : Nous travaillons pour le moment sur un projet de micro-crèche car nous avons eu une demande pour ce genre de structures. Il s'avère cependant que le cahier des charges est très lourd et il faut donc savoir si cela est possible dans ce bâtiment. Les résultats de cette première étude seront donnés en fonction de l'avancement du dossier et du retour du médecin de la PMI.

FESTIVITES

- **Manifestations à venir ;**
 - Deux séances de cinéma pendant les vacances de toussaint
 - 11 novembre : Messe et défilé
 - 5 décembre : Hommage aux morts pour la France (Algérie, Tunisie, Maroc).
 - 6 Novembre : Loto du tennis
 - 3,4 et 5 décembre : Marché de Noël
 - 3 décembre : Descente de St Nicolas et mini feu d'artifice
 - 4 décembre : concert de Ste Cécile par l'harmonie
 - 15 décembre : Noël des associations
 - 24 décembre : Passage du père Noël
 - 31 décembre : repas Saint Sylvestre par le volley
 - 9 janvier : vœux du maire
 - 26 février Soirée Kubiak par solidarité partage et l'harmonie

- **Informations diverses :**
- Voir pour organiser une animation autour du beaujolais nouveau le vendredi 19 novembre si une association serait d'accord pour tenir ce stand.
- En ce qui concerne la le spectacle de la fête des mères 2022, le conseil décide de retenir celui qui avait été prévu cette année : « sous le ciel de Paris ».
- Le conseil souhaiterait réinstaurer les feux de la saint jean au stade si cela est possible au niveau place (installation du local pour football) et si une association est d'accord pour organiser cette manifestation.

JEUNESSE

PRISE EN CHARGE BAFA

- Monsieur Alexandre LEGER ayant encadré le centre de loisirs bénévolement, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la première partie du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.
Le service technique pour les activités de jeunesse (STAJ) à Valenciennes assure cette formation pour un montant de 393€ (stage + adhésion).

Votants : 14	Exprimés : 14		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	

VACANCES DE NEIGE 2021

- Un séjour à la neige est organisé du 7 au 12 février 2022 à Bellevaux en Haute Savoie. Océane Voyages, 215 rue de Paris à Lille, organise ce séjour.
Le coût du séjour par enfant est de 790€. Le conseil décide de souscrire l'assurance annulation en cas de problème de dernière minute lié à la Covid.
Le prix de l'assurance est de 25€ par enfant. La participation des parents est fixée à 90€ pour les habitants de Lieu-Saint-Amand et à 210€ pour les extérieurs scolarisés à Lieu Saint Amand.

Votants : 14	Exprimés : 14	
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

CULTURE

- Informations diverses : La reprise des manifestations organisées par la culture est très satisfaisante (50 personnes au reportage sur l'Islande, 70 personnes à la pièce de théâtre, 80 personnes au concert de Gospel et 45 personnes au SUM).
Un nouveau programme déjà bien rempli :
 - Marché de Noël à Amiens le 11 décembre
 - Exposition d'arts plastiques en mars
 - 2 week-end culture en mars et en octobre
 - Atelier bien-être en janvier
 - 2 séances découverte (janvier et février)
 - Exposition des tableaux de Paul LECOUFFE avec l'inauguration du lotissement au printemps
 - Voyage dans les Ardennes en mai
 - Voyage à Paris en septembre
- L'assemblée générale est prévue le 22 février.

QUESTIONS DIVERSES

- Achat de terrains : Afin de pouvoir réaliser des projets dans un futur plus ou moins lointain, le conseil décide de faire des propositions pour faire l'acquisition de terrains près du mur anti-bruit et un terrain derrière le welcome.
- Distribution du colis aux plus de 75 ans : Elle se fera le 6 novembre.